

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mardi 4 septembre 2018, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2018-09-343

Ordre du jour

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 4 septembre 2018 Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Lecture et adoption des procès-verbaux d'aout 2018;
5. Comptes à accepter – Aout 2018;
6. Administration :
 1. Reconnaissance des bénévoles;
 2. Suivi du maire;
 3. Fabrique :
 - a) Modification du chauffage à la biomasse;
 - b) Location de locaux à l'Hôtel-de-Ville;
 4. Formation – Rôles et responsabilités des élu(e)s;
 5. Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
 6. Organigramme du nouveau site Internet;
 7. Rapport coordonnatrice des loisirs;
 8. Achat regroupé d'équipements;

7. Demandes d'appui :
 1. Gare Patrimoniale/Maison de la Culture – Demande d'une ressource en culture;
 2. Camp d'entraînement ballon-balai;
8. Invitations :
 1. Créneau écoconstruction;
 2. Bibliothèque municipale et scolaire Quilit – Réalité virtuelle;
 3. OBVMR – 1^{er} Forum des lacs;
 4. Projet immobilier *Les jumelés Lac Matapédia* – Séance d'information;
 5. Légion royale canadienne – Cérémonie commémorative;
9. Urbanisme :
 1. Municipalité de St-Léandre – Projet de règlement 2018-240-02;
 2. MRC de La Matapédia – Règlement 2017-09 visant la modification du schéma d'aménagement révisé;
 3. Règlement 2018-09 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Avis de motion;
 4. Règlement 2018-09 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2005-02) – Adoption du projet;
 5. Règlement 2018-10 modifiant le règlement de zonage 2005-04 – Avis de motion;
 6. Règlement 2018-10 modifiant le règlement de zonage 2005-04 – Adoption du projet;
 7. Convocation séance extraordinaire – 24 septembre 2018 à 19 h 30;
10. Taxe d'accise 2014-2018 :
 1. Paiement de factures;
 2. Nouvelle programmation;
11. Caserne de pompiers :
 1. ;
12. Mise aux normes de l'eau potable :
 1. Règlement 2017-06 – Paiement de factures;
 2. Réunion #10 – Compte-rendu;
 3. ADM-16, ADM-17 et ADM-18;
 4. Dénonciation de contrat;
 5. Programme FEPTEU – Prolongation;
13. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
 1. ;
14. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 1. Règlement 2016-21 – Paiement de facture;
15. Route du Lac-Malcolm :
 1. Telus – Fibre optique;
16. Remplacement du système de réfrigération :
 1. Règlement 2017-07 – Paiement de factures;
17. Ressources humaines :
 1. CNESST – Déclaration d'équité salariale;
 2. Préposés au centre sportif – Début d'emploi;
 3. Préposé au parc – Fin d'emploi;
18. Réfection Deuxième rang et route Pouliot :
 1. Règlement 2017-16 – Paiement de facture;
 2. Certificat assurance projet CN;
19. Réfection Deuxième rang vers St-Cléophas :
 1. Règlement 2017-17 – Paiement de facture;

20. Développement résidentiel dans la zone 31R :
 - 1.
21. Projet de résidence La Seigneurie :
 - 1.
22. Plan de mesures d'urgence – Nomination des chefs de mission;
23. Règlements :
 1. Règlement 2018-08 concernant l'ouverture des chemins l'hiver pour la saison 2018-2019– Adoption;
 2. Règlement d'emprunt 2012-17 – Refinancement de gré à gré;
 3. Règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Avis de motion et présentation;
24. OMH :
 1. Budget révisé;
25. Transfert de fonds – Commandite Uniboard;
26. Axe à double vocation;
27. Biomasse – Projet d'amélioration du réseau chaleur;
28. Fonds de roulement – Achat pour scie à béton;
29. Dépôt de documents :
 1. Déclaration des tonnages – Redistribution 2018;
30. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
31. Période de questions;
32. Prochaine réunion – 2 octobre 2018;
33. Levée de la séance.

Période de questions :

1. À quel moment les propriétés du secteur de la route 132 Est pourront se brancher?
 2. Les propriétaires doivent se prémunir d'un permis pour faire le branchement de leur propriété. Est-ce qu'il y a des couts?
 3. Eau potable : L'avis d'ébullition a été émis par prévention. La situation reviendra à la normale après les tests.
 4. Comité d'embellissement rappelle leur demande de rencontre avec le conseil municipal.
-

Résolution 2018-09-344

Procès-verbaux

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter

les procès-verbaux d'aout 2018 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2018-09-345

Comptes à accepter

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois d'aout 2018 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 40 827.73 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ATELIER DE SOUDURE M. POIRIER	2 142.59 \$
AUTOMOBILES VILLENEUVE AMQUI INC.	72.42 \$
BETON PROVINCIAL	425.41 \$
BIO-VALLÉE	577.39 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	85.99 \$
CLEROBEC INC.	747.72 \$
CROIX-ROUGE CANADIENNE	280.48 \$
DICOM EXPRESS	196.44 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	54.46 \$
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC	14 229.89 \$
FAMILI-PRIX	38.06 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12.00 \$
GROUPE SPORTS-INTER PLUS	971.94 \$
LA MATAPÉDIENNE S.E.C.	258.92 \$
LES SERRES DE LA BAIE	515.09 \$
LES ENTREPRISES F.A.D. MARIN	5 155.00 \$
LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.	1 329.57 \$
LIBRAIRIE BOUTIQUE VÉNUMS	383.35 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA.	4 667.48 \$
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	317.95 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	1 145.52 \$
ORGANISME DE BASSIN VERSANT	535.23 \$
OUELLET JÉRÉMIE	112.50 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	94.32 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	85.00 \$
PELLETIER ANTOINE	47.98 \$
PLOMBERIE-GICLEURS PSP INC.	107.05 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	171.08 \$
PROTECTION GARVEX INC.	444.95 \$
REAL HUOT INC.	1 270.51 \$
RENO-VALLÉE INC.	206.94 \$
ROBERT BOILEAU INC.	1 495.82 \$
RPF LTÉE	967.98 \$
SERVICES D'ÉQUIPEMENTS GD INC.	666.90 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	3.11 \$
SERVIETTES INDUSTRIELLES	223.90 \$
TARDIF JULIE	375.00 \$
TÉLÉ COMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
VISA DESJARDINS	198.51 \$
TOTAL	40 827.73 \$

Monsieur Patrick Santerre, conseiller, arrive à la réunion à 20 h 10.

Administration – Informations et suivi du maire :

6.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, procède à la reconnaissance des bénévoles pour l'année 2018. Voici la liste des récipiendaires et de l'organisme les ayant sélectionnés :

Monsieur Bermond Roussel	Club des 50 ans et plus
Madame Marielle Roy	Hockey mineur et de la Vallée
Madame Marie-Adèle Roy	Garde Paroissiale
Madame Gisèle Smith-Gagnon	Journal l'Écho sayabécois
Madame Francine Fournier	Salon des mots de la Matapédia
Monsieur Nicolas Ouellet-Michaud	Gare patrimoniale/Maison de la Culture

Tirage au sort – Bénévole de l'année :	Gisèle Smith-Gagnon
---	----------------------------

6.2. Suivi de monsieur Marcel Belzile, maire :

- Bienvenue à une nouvelle famille à Sayabec, les Khemiri;
- Motion de félicitations au Groupe RPF pour leur implication au développement résidentiel de Sayabec;
- Une rencontre avec Aide Maison dans le dossier Villa Georges Fournier jeudi le 9 septembre 9 h;
- Séance d'information du Groupe RPF 12 septembre à 17 h au centre communautaire;
- Demande de rencontre du comité embellissement;
- Rencontre d'harmonisation avec les organismes au cours de l'automne;
- Rencontre type *lac à l'épaule* des membres du conseil;
- Rencontre des maires, maires suppléants et directions générales des municipalités de l'Ouest prévue le 11 septembre à St-Moïse;
- Rencontre avec les employés administratifs;
- Rencontre d'évaluation de notre directrice générale;
- Rencontre conseil et OMH;
- Résumé du déjeuner du 2 septembre et implication municipale;
- Ordures ménagères à la barrière de l'Écosite vs la réglementation municipale;
- Show de boucane et réactions de quelques citoyens;
- Lettre d'excuse d'une citoyenne;
- Maison des jeunes et l'avancement du projet ordures ménagères vidéo de formation;
- Projet dépôt KRAFT, tennis et jeux d'eau;
- Location de notre centre communautaire et la gestion des ordures ménagères avec des obligations au bail de location;
- Réflexions, orientations et décisions vs la coordination des loisirs, sports, arts et culture;
- Branchement des résidents secteurs Est et l'obligation d'un permis;
- 35^e d'Uniboard samedi le 8 septembre;
- *Matadopter*, rencontre mardi le 11 septembre à 18 h au Centre administratif de la MRC.

6.3. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, communiquera avec madame Guylaine Pelletier, à la Fabrique, afin

de discuter des points concernant le chauffage à la biomasse du presbytère et la location d'espace bureau.

- 6.4. La formation *Rôles et responsabilités des élu(e)s* est maintenant offerte en ligne par la FQM.
 - 6.5. Dépôt des informations concernant le programme de soutien aux politiques familiales municipales offrant un soutien financier et technique aux municipalités de moins de 100 000 habitants, aux MRC et aux conseils de bandes qui désirent se doter d'une politique municipale familiale ou mettre à jour celle qu'elles ont déjà.
 - 6.6. Dépôt de l'organigramme final pour la refonte du site internet de la municipalité préparé par monsieur Daniel Roussel et madame Isabelle Bouchard.
 - 6.7. Dépôt des rapports d'activités préparés par madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs.
-

Résolution 2018-09-346

**Administration – Demande
d'aide financière pour la mise
en commun d'équipements,
d'infrastructures, de services
ou d'activité en milieu
municipal**

- ATTENDU** Que la municipalité de Sayabec a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activité en milieu municipal ;
- ATTENDU** Que la municipalité de Sayabec désire déposer une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement;
- ATTENDU** Que la municipalité de Sayabec désire acquérir les équipements suivants :
- Caméra d'inspection;
 - Corrélateur acoustique;
 - Détecteur de fuite;
 - Localisateur de conduite.
- Et les mettre en commun avec les autres municipalités de la MRC de La Matapédia;
- ATTENDU** Que le montant de l'aide financière pouvant être accordé représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$
- ATTENDU** Que le coût du projet représente un investissement total d'environ 52 500\$;
- ATTENDU** Que la municipalité de Sayabec confirme son engagement à payer sa part des coûts pour l'acquisition des équipements qui seront répartis comme suit :

- 50% du montant non subventionné réparti en part égale entre les municipalités et le reste du montant selon la richesse foncière uniformisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater la MRC de La Matapédia à :

1. Réaliser et déposer la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements en milieu municipal;
2. Effectuer le suivi et la coordination avec le Ministère des Affaires Municipales et l'Occupation du Territoire et la municipalité.

7.1. Le comité de la Gare Patrimoniale/Maison de la Culture demande l'embauche d'une ressource dédiée au loisir culturel à compter de 2019. Cette demande sera évaluée lors de la préparation du budget pour l'année 2019.

7.2. Cette demande sera transférée à madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, afin qu'elle assure la coordination de cette activité. Il est encore difficile d'établir avec certitude si le Centre sportif David-Pelletier sera accessible. Les premiers tests de départ du nouveau système de réfrigération se feront le 17 septembre.

Résolution 2018-09-347

**Invitation – Créneau
Écoconstruction**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Pascale Turcotte, agente de développement économique, à la 7^e assemblée annuelle du Créneau Écoconstruction qui se tiendra le jeudi 13 septembre à compter de 11 h 15 à la MRC de La Matapédia. Le cout de la participation à cette activité, pour le diner, est de 12 \$ pour les non-membres.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

8.2. On rappelle aux membres du conseil la tenue de l'activité sur la réalité virtuelle à la bibliothèque municipale et scolaire Quilit qui aura lieu le 28 septembre prochain à 19 h.

Résolution 2018-09-348

**Invitation – OBVMR – 1^{er}
Forum des lacs**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Anne Poirier, technicienne en gestion des eaux, au 1^{er} Forum des lacs organisé par l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche qui se tiendra les 14 et 15 septembre prochain à la Cèdrière de Val-Brillant. Le

cout de la participation à cette activité est de 25 \$ pour une journée et 40 \$ pour les deux jours.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

8.4. Une séance d'information sur le projet immobilier *Les Jumelés Lac Matapédia* sera présentée par les partenaires du projet : Groupe RPF et Construction Joli-Mont le 12 septembre 2018 à compter de 17h au centre communautaire de Sayabec. Toute la population est invitée à s'y rendre pour avoir plus d'information.

Résolution 2018-09-349

**Invitation – Légion royale
canadienne – Cérémonie
commémorative**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire messieurs Marcel Belzile, maire, et Jimmy Bouillon, conseiller, à la cérémonie commémorative des remises de la Croix de Victoria au caporal Joseph Kaeble et au lieutenant Jean Brillant organisée par la Légion royale canadienne, Filiale Joseph Kaeble qui se tiendra 29 septembre prochain à compter de 10 h au Mémorial des Anciens Combattants à Rimouski. Le cout de la participation à cette activité est de 40 \$ par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

-
- 9.1. Dépôt des informations concernant le projet de règlement 2018-240-02 de la municipalité de St-Léandre modifiant leur plan d'urbanisme.
- 9.2. Dépôt du règlement 2017-09 visant la modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia.
-

Résolution 2018-09-350

**Règlement 2018-09 modifiant
le plan d'urbanisme
(règlement numéro 2005-02) –
Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Bruno Côté, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme, entre autres aux fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia, de manière à :

1. agrandir, dans le plan d'affectation, l'affectation agroforestière située au nord-est du périmètre d'urbanisation à même une partie de terrain d'approximativement 9,3 hectares faisant actuellement partie de l'affectation résidentielle faible densité située au nord-est du périmètre d'urbanisation contiguë à la route de Sainte-Paule;

2. modifier, dans le plan d'affectation, une partie de l'affectation résidentielle de faible densité constituée d'une partie de terrain d'approximativement 1,7 hectare contiguë au tracé de rue projeté de la rue Keable en affectation agroforestière;
3. agrandir, dans le plan d'affectation, l'affectation résidentielle faible densité située au nord-est du périmètre d'urbanisation à même une partie de terrain d'approximativement 10,8 hectares correspondant à une partie de l'affectation récréative contiguë à la route de Sainte-Paule;
4. modifier, dans le plan d'affectation, la délimitation du périmètre d'urbanisation de manière à en exclure les parties de terrains mentionnées aux points 1 et 2 et d'y inclure celle mentionnée au point 3;
5. insérer, dans le plan d'affectation, un tracé de rue projetée dans la partie de terrain mentionné au point 3;
6. retirer, dans le nord-est du périmètre d'urbanisation du plan d'affectation, la trame des rues projetées dans l'affectation résidentielle faible densité et y insérer de nouveaux tracés de rues projetées;
7. remplacer, dans le plan d'affectation, l'affectation industrielle traversée par les routes Dumais et Poirier par une affectation récréative déstructurée et l'agrandir à même une partie de terrain d'approximativement 11,6 hectares faisant actuellement partie de l'affectation récréative contiguë;
8. insérer la description de l'affectation récréative déstructurée et modifier la description des affectations agroforestière et industrielle.

Résolution 2018-09-351

**Règlement 2018-09 modifiant
le plan d'urbanisme
(règlement numéro 2005-02) –
Projet de règlement**

ATTENDU que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sayabec (règlement numéro 2005-02) a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la MRC de La Matapédia a procédé à l'adoption des règlements 2017-08 et 2017-09 visant la modification du schéma d'aménagement révisé entre autres afin d'apporter différentes modifications à la délimitation du périmètre d'urbanisation et de l'îlot déstructuré en milieu récréatif de la municipalité de Sayabec;

ATTENDU que la municipalité désire permettre l'implantation d'un développement domiciliaire;

ATTENDU que la municipalité doit modifier son plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance de celui-ci au schéma d'aménagement révisé ainsi qu'afin de permettre l'implantation du développement domiciliaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2018-09 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 24 septembre 2018 au centre communautaire de Sayabec situé au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19 h 30.

Résolution 2018-09-352

**Règlement 2018-10 modifiant
le règlement de zonage 2005-
04 – Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Frédéric Caron, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage, entre autres aux fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia ainsi qu'au plan d'urbanisme, de manière à :

1. agrandir la zone 26 Af à même une partie des zones 64 Ha et 65 Ha;
2. insérer la zone 46 Af à même une partie de la zone 81 Ha;
3. insérer la zone 83 Ha à même une partie de la zone 31 R;
4. insérer la zone 84 Ha à même une partie de la zone 31 R;
5. modifier la délimitation du périmètre d'urbanisation de manière à en exclure les parties de terrains mentionnées aux points 1 et 2 et d'y inclure celles mentionnées aux points 3 et 4;
6. insérer un tracé de rue projetée dans la zone 84 Ha;
7. retirer la trame des rues projetées dans les zones 63 Cp, 64 Ha, 65 Ha et 67 Cc;
8. insérer des tracés de rues projetées dans la zone 64 Ha;
9. remplacer la zone 35 I par la zone 35 Rd, l'agrandir à même une partie de terrain d'approximativement 11,6 hectares faisant actuellement partie de la zone 33 R ainsi que modifier les usages qui y sont autorisés;
10. modifier les dispositions concernant les zones soumises à des mouvements de sol.

Résolution 2018-09-353

**Règlement 2018-10 modifiant
le règlement de zonage 2005-
04 – Projet de règlement**

ATTENDU que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 2005-04 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la MRC de La Matapédia a procédé à l'adoption des règlements 2017-08 et 2017-09 visant la modification du schéma d'aménagement révisé entre autres afin d'apporter différentes modifications à la délimitation du périmètre d'urbanisation et de l'îlot déstructuré en milieu récréatif de la municipalité de Sayabec ainsi que pour modifier des dispositions concernant les zones soumises à des mouvements de sol;

ATTENDU que la municipalité désire permettre l'implantation d'un développement domiciliaire;

ATTENDU que la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé et au plan d'urbanisme en cours de modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2018-10 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 24 septembre 2018 au centre communautaire situé au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19 h 30.

9.7. Une séance extraordinaire sera convoquée pour le lundi 24 septembre prochain à compter de 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec.

Résolution 2018-09-354

**Taxe d'accise 2014-2018 –
Paiement de factures**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 684.11 \$, taxes incluses, pour des frais admissible au programme de la taxe d'accise 2014-2018.

Taxe d'accise 2014-2018								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
BPR-Infrastructure inc.	60580179	458.37 \$	45.72 \$	22.92 \$	22.86 \$	481.23 \$	527.01 \$	24-août-18
								Honoraires et dépenses
	60580222	136.64 \$	13.63 \$	6.83 \$	6.82 \$	143.45 \$	157.10 \$	24-août-18
								Honoraires et dépenses
TOTAL		595.01 \$	59.35 \$	29.75 \$	29.68 \$	624.68 \$	684.11 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 624.68 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 59.43 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

10.2. Ce point est encore à l'étude et sera donc traité lors d'une séance ultérieure.

Résolution 2018-09-355

Mise aux normes de l'eau potable – Règlement 2017-06 – Paiement de factures

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 996 965.27 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 1 et Lot 2.

Règlement 2017-06 - Mise aux normes								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
LOT #1:								
Englobe Corp.	900266361	21 609.19 \$	2 155.52 \$	1 080.46 \$	1 077.76 \$	22 686.95 \$	24 845.17 \$	14-août-18
								Honoraires et dépenses
SNC-Lavalin	1380155	22 745.00 \$	2 268.83 \$	1 137.25 \$	1 134.42 \$	23 879.41 \$	26 151.08 \$	21-août-18
								Surveillance
Action Progex inc.	Décompte #12	819 378.82 \$	81 733.04 \$	40 968.94 \$	40 866.52 \$	860 245.34 \$	942 080.80 \$	31-août-18
								Bordereau principal
LOT #2:								
Transports Martin Alain inc.	1942	960.00 \$	95.76 \$	48.00 \$	47.88 \$	1 007.88 \$	1 103.76 \$	23-août-18
								Excavation et remblai

Englobe Corp.	900265420	467.80 \$	46.66 \$	23.39 \$	23.33 \$	491.13 \$	537.85 \$	09-août-18
								Honoraires et dépenses
Clerobec inc.	25965	198.24	19.77 \$	9.91 \$	9.88 \$	208.12 \$	227.92 \$	13-août-18
								Matériel
Réal Huot inc.	5375735	1 789.38 \$	178.49 \$	89.47 \$	89.25 \$	1 878.62 \$	2 057.34 \$	06-août-18
								pour entrée Richard Fortin
	5375810	1 466.39 \$	146.27 \$	73.32 \$	73.14 \$	1 539.52 \$	1 685.98 \$	16-août-18
								pour entrée Richard Fortin
	5376859	-1 500.00 \$	-149.63 \$	-75.00 \$	-74.82 \$	-1 574.81 \$	-1 724.63 \$	16-août-18
								Retour location
TOTAL		867 114.82 \$	86 494.71 \$	43 355.74 \$	43 247.36 \$	910 362.16 \$	996 965.27 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 910 362.16 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 86 603.10 \$ seront aussi payés par le règlement d'emprunt puis soumis aux fins de réclamation gouvernementale.

12.2. Dépôt du compte-rendu de réunion préparé par SNC-Lavalin suite à la rencontre #10 qui a eu lieu le 16 août dernier. La prochaine rencontre pour le projet de mise aux normes de l'eau potable aura lieu dans la semaine du 10 septembre prochain.

Résolution 2018-09-356

Mise aux normes de l'eau potable – ADM-16, ADM-17 et ADM-18

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, les avis de modifications ADM-16, ADM-17 et ADM-18 concernant respectivement le puisard de fossé, le remboursement de frais – Droits de recours et la peinture pour la structure d'acier.

12.4. Dépôt de la dénonciation de contrat de l'entreprise Clôture Berco dans le cadre du projet de mise aux normes des infrastructures de l'eau potable.

12.5. Une correspondance du MAMOT nous informe que le programme FEPTEU est prolongé jusqu'au 31 mars 2020.

Résolution 2018-09-357**Amélioration du rang 3 –
Règlement 2016-21 –
Païement de factures**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 1 477.43 \$, taxes incluses, pour des frais liés aux travaux d'amélioration de la route du rang 3.

Règlement 2016-21 - Voirie Route Melucq et rang 3								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
RANG 3:								
Clerobec inc.	25806	358.50 \$	35.76 \$	17.93 \$	17.88 \$	376.38 \$	412.19 \$	06-août-18
								Géotextile
Construction DJL inc.	6660 2018 68000902	236.00 \$	23.54 \$	11.80 \$	11.77 \$	247.77 \$	271.34 \$	14-août-18
								Carrière Val-Brillant
	6660 2018 68000907	541.28 \$	54.00 \$	27.06 \$	27.00 \$	568.28 \$	622.34 \$	15-août-18
								Carrière Val-Brillant
	6660 2018 68000948	123.12 \$	12.28 \$	6.16 \$	6.14 \$	129.26 \$	141.56 \$	16-août-18
								Carrière Val-Brillant
TOTAL		1 258.90 \$	125.58 \$	62.95 \$	62.79 \$	1 321.69 \$	1 447.43 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 321.69 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2016-21. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 125.74 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

15.1. On attend un retour du responsable chez Telus, monsieur Michel Lepage, pour coordonner les travaux d'implantation de fibre optique avec les travaux de réfection de la chaussée de la route du Lac-Malcolm.

Résolution 2018-09-358**Remplacement du système de
réfrigération – Règlement
2017-07 – Paiement de facture**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 2063 à l'entreprise Duotech Construction inc. au cout total de 504 719.62 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de remplacement du système de réfrigération au centre sportif David-Pelletier.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une

somme de 438 982.06 \$ comprenant le sous-total des factures soit remboursée à même le règlement 2017-07. Le montant de la TPS ainsi que le montant de la TVQ pour un montant total de 65 737.56 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

17.1. Dépôt de la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale transmise à la CNESST le 13 août 2018.

Résolution 2018-09-359

**Ressources humaines –
Centre sportif – Employé**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le début d'emploi au centre sportif de monsieur Jean-Yves Saint-Pierre, préposé au centre sportif, le 17 septembre 2018. La date de fin d'emploi sera le samedi 13 avril 2019.

Résolution 2018-09-360

**Ressources humaines –
Centre sportif – Employé**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le début d'emploi au centre sportif de monsieur Rock Caron, préposé au centre sportif, le 17 septembre 2018. La date de fin d'emploi sera le samedi 13 avril 2019.

Résolution 2018-09-361

**Ressources humaines –
Préposé aux parcs – Fin
d'emploi**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer la date de fin d'emploi de monsieur Lionel Ouellet, préposé aux parcs, au 21 septembre 2018.

Résolution 2018-09-362

**Réfection 2^e rang et route
Pouliot – Règlement 2017-16 –
Paiement de factures**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au coût total de 380 008.38 \$, taxes incluses, pour des frais liés aux travaux de réfection du Deuxième rang et de la route Pouliot.

Règlement 2017-16 - Deuxième rang et route Pouliot								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Deuxième rang :								
Eurovia Québec Construction inc.	Décompte #1	19 161.05 \$	1 911.31 \$	958.05 \$	955.66 \$	20 116.70 \$	22 030.41 \$	27-août-18
								Rang 2
Construction DJL inc.	6660 2018 68000955	232.00 \$	23.14 \$	11.60 \$	11.57 \$	243.57 \$	266.74 \$	17-août-18
								Carrière Val-Brillant
Transports Martin Alain inc.	1941	650.00 \$	64.84 \$	32.50 \$	32.42 \$	682.42 \$	747.34 \$	23-août-18
								Pelle et compacteur
Route Pouliot :								
Eurovia Québec Construction inc.	Décompte #2	310 470.88 \$	30 969.47 \$	15 523.54 \$	15 484.74 \$	325 955.61 \$	356 963.89 \$	31-août-18
								Route Pouliot
TOTAL		330 513.93 \$	32 968.76 \$	16 525.69 \$	16 484.39 \$	346 998.30 \$	380 008.38 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 346 998.30 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2017-16. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 33 010.08 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

18.2. Dépôt du certificat d'assurance pour le projet CN dans le cadre des travaux de réfection sur la route Pouliot.

Résolution 2018-09-363

Réfection 2^e rang vers St-Cléophas – Règlement 2017-17 – Paiement de facture

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement du décompte #3 (27 août 2018) à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. au cout total de 3 621.73 \$, taxes incluses, pour des frais liés aux travaux de réfection du Deuxième rang vers St-Cléophas.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 3 307.12 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2017-17. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 314.61 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-09-364

Développement résidentiel –
Règlement 2018-05 –
Relocalisation PP5 –
Paiement de facture

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement du Décompte #12 – Bordereau secondaire #2 (31 août 2018) à l'entreprise Action Progex inc. au coût total de 125 586.04 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de relocalisation de PP5.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 114 676.79 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2018-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 10 909.29 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

22. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2018-09-365

Règlement 2018-08
concernant les chemins et
routes ouverts à la circulation
des véhicules automobiles
durant l'hiver 2018-2019–
Adoption

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2018-08

**CHEMINS ET ROUTES OUVERTS À LA CIRCULATION DES
VÉHICULES AUTOMOBILES DURANT L'HIVER 2018-2019.**

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 14 août 2018 par madame Marie Element, conseillère;

ATTENDU QU' il est de l'intérêt des contribuables qu'ils soient informés des chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant la saison d'hiver 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement statué et décrété et le conseil statue et décrète les routes énumérées dans le présent règlement ouvertes à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2018-2019 :

Rues du village	12.25 km
Chemin Vaillancourt	0,40 km

Route Sayabec/St-Noël	6,68 km
Chemin Douzième rang Ouest	0,06 km
Route six (Route 132 Ouest)	0,80 km
Route Melucq	2,64 km
Chemin Deuxième Rang Est	3,87 km
Chemin Troisième Rang Est Seigneurie	3,98 km
Route Pouliot	1,49 km
	<hr/>
soit une longueur d'environ	32,17 km

Il est donc proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement 2018-08 – *Chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2018-2019* soit adopté.

Le présent règlement abroge le règlement 2017-13 dans son entier et entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Résolution 2018-09-366

Règlements d'emprunt 2012-17 – Refinancement de gré à gré

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le refinancement de gré à gré avec la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia du solde du règlement d'emprunt 2012-17 au montant de 40 000 \$ venant à échéance le 18 septembre prochain.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce dossier.

Résolution 2018-09-367

Règlement modifiant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Avis de motion

Madame Manon Lacroix, conseillère, donne avis de motion qu'elle présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

23.2. Madame Manon Lacroix, conseillère, présente le projet de règlement 2018-11 modifiant le règlement 2016-12 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Le règlement est modifié afin de faire l'ajout suivant :

Autres obligations particulières :

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes:

- 1. Le directeur général et son adjoint;*
- 2. Le directeur ou le coordonnateur des travaux publics;*
- 3. Le secrétaire-trésorier et son adjoint;*
- 4. Le trésorier et son adjoint;*
- 5. Le greffier et son adjoint;*

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

24.1 Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2018-09-368

**Comité du Salon des Mots –
Transfert de fonds**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le transfert d'un montant de 1 000 \$ correspondant à une commandite de l'entreprise Uniboard Canada usine de Sayabec octroyée au comité du Salon des Mots de la Matapédia.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal remercient l'entreprise Uniboard Canada pour ce généreux don.

26. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2018-09-369

**Biomasse – Projet
d'amélioration du réseau
chaleur**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder au dépôt du projet d'amélioration du réseau chaleur urbain à la biomasse au *Programme Municipalités pour l'innovation climatique*.

Par la même résolution, la municipalité accepte de déboursier sa part de cout dans ce projet.

Résolution 2018-09-370

**Achat pour la scie à béton –
Fonds de roulement**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 9242 de l'entreprise Sécurité Berger inc. pour l'achat d'une trousse de montage et de filtre à air pour la scie à béton. Le montant de la facture s'élève à 259.76 \$, taxes incluses.

Par la même résolution, les conseillers autorisent que cette dépense soit payée à partir du fonds de roulement de la municipalité sur une période de 5 ans à partir de 2019 jusqu'en 2023 au montant de 47.44 \$ par année. Le montant de la TPS ainsi que 50 % de la TVQ, pour un montant total de 22.56 \$, seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Dépôt de documents :

- 29.1. Dépôt de la déclaration des tonnages – Redistribution 2018 pour le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
-

Affaires nouvelles :

- 30.1. Déléguer de la Véloroute – Ce point est à l'étude.
- 30.2. Les chiens : Demander à Raymond Jean d'intervenir pour les chiens errants en appliquant tel quel le règlement en vigueur.
- 30.3. Zonage coin rang 2 – Rien n'a encore été fait.
- 30.4. Nids-de-poule : Une nouvelle technologie existe et pourrait être utilisée pour réparer les nids-de-poule.
- 30.5. Arbustes au parc au Tournant-de-la-Rivière : On ne peut pas couper les arbres des rives sur la rivière Sayabec. Monsieur Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics, a communiqué avec monsieur Jérôme Tremblay à ce sujet.
- 30.6. Une personne itinérante intimiderait des gens dans le village.
- 30.7. Isolation de la gare : Retrouver la soumission des travaux déposée en novembre 2017.
- 30.8. GPS sur les véhicules : Monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, va transmettre le contact pour l'installation des GPS à monsieur Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics.
-

Période de questions :

1. Micro lors des réunions publiques.

2. Chiens : Obligation d'être enregistrés.
 3. On rappelle la demande de création d'un poste spécialisé en loisir culturel.
 4. Avis de bouillir est-il encore en vigueur? Oui, il a été émis à titre préventif.
 5. Monsieur Théodore Jean, propriétaire du 120 route 132 Ouest, demande à ce que les couts pour brancher sa propriété au réseau d'aqueduc de la municipalité soient évalués.
-

Résolution 2018-09-371

Levée de la séance

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 22 h 27.

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier